



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES SYSTEMES INFORMATIQUES DOUANIERS

N° 0078 /DGD/DSID/Ass

Dakar, le

04 FEV 2016

Le Directeur

AVIS AUX USAGERS

OBJET : Paramétrage des certificats d'origine.

En vue d'assurer un meilleur traitement des demandes portant sur le paramétrage des produits originaires de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je porte à votre connaissance que le dossier, sous peine d'irrecevabilité, devra comprendre obligatoirement les pièces ci-après :

- une demande adressée au Directeur des Systèmes informatiques douaniers ;
- l'original du certificat d'origine reprenant les positions tarifaires figurant dans la décision d'agrément au schéma de libéralisation.

En conséquence, je vous invite à vous conformer strictement aux règles ci-dessus édictées.

AMPLIATIONS :

- DGD (à t c r) ;
- COORDONNATEUR (à t c r) ;
- DOD (infos) ;
- DRCl (infos) ;
- BRPC.

Alioune DIONE